



Succession simple et pourtant...

Par **fleurettinipette**, le **28/01/2015 à 19:10**

Bonsoir, alors pour faire simple, suite au décès de mon papa [marié depuis 25 ans avec ma belle mere et pas de contrat de mariage n'y testament, et couple non propriétaire] fin 2014 j'ai le droit au 3/4 de la moitié de mon pere. Ma belle mere aurais du faire viré la somme sur le compte encore existant de mon pere que le notaire puisse prelever les fonds puis me les viré sur mon compte, sauf que ma belle mere ne la pas fait et quelle refuse de signer une autorisation de prelevement sur ces comptes. Comment cette situation peux se debloquer et en combien de temps ? Que risque ma belle mere en s'opposant a cette transaction ?